

FORMULE 6

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 57(2))

Ministère du Développement social
Province du Nouveau-Brunswick

RECONNAISSANCE RELATIVE AUX CONSEILS JURIDIQUES

Nom du ou des parents :

Adresse :

Le ou les parents susnommés sont les tuteurs légaux du ou des enfants ou jeunes suivants :

Nom de l'enfant ou du jeune :

Date de naissance :

Nom de l'enfant ou du jeune :

Date de naissance :

Nom de l'enfant ou du jeune :

Date de naissance :

Le ou les parents susnommés reconnaissent que le ministre du Développement social leur a conseillé d'obtenir des conseils juridiques avant de conclure l'accord de tutelle concernant le ou les enfants ou jeunes susnommés.

Le ou les parents susnommés reconnaissent avoir (*cocher une case*) :

reçu des conseils juridiques;

pris la décision de se priver de conseils juridiques.

.....
(date) (signature du témoin) (Ministre du Développement social)

par :

.....
(date) (signature du témoin) (signature du parent)

.....
(date) (signature du témoin) (signature du parent)